

## REPUBLICQUE FRANCAISE

## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

## VILLE DE MERIGNAC

**ARRETE MUNICIPAL**

Le Maire de la Ville de Mérignac,

Vu la convention de Vienne du 8 novembre 1968 portant sur la signalisation routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses Articles L 2213-1, 2, 3, 4, 5 et 6,  
Vu le code de la route et notamment les articles L 411-1, R 411-25,  
Vu le code de la route Article R417-10 et notamment ses articles L.325-1 à L.325-3,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant l'AMST-2019-1789 concernant la mise en place d'un cédez le passage sur les voies adjacentes à l'Avenue du Maréchal Joffre,  
Considérant la nécessité de modifier les principes de priorités sur l'Avenue du Maréchal Joffre,  
Considérant que pour ce faire, il est nécessaire d'implanter une balise de "STOP", **avenue du Maréchal JOFFRE à son intersection avec la rue Chanzy**,  
Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité publique,  
Considérant que pour cela, il est nécessaire de prendre les mesures adéquates,

**ARRETE****ARTICLE 1<sup>er</sup>**

Cet arrêté abroge toutes décisions antérieures à hauteur du carrefour pré cité.

**ARTICLE 2**

La présente décision prendra effet le 26/12/2024

**ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

**ARTICLE 6**

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Présidence de Bordeaux Métropole
  - Commissariat de Police de Mérignac
  - Monsieur Le Chef de La Police Municipale
  - Direction Générale des Services
  - Bordeaux Métropole Signalisation par courriel
- qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Mérignac, 26/12/2024



**Alain ANZIANI**  
Maire de Mérignac

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Alain Anziani", is written over a large, stylized signature line that extends across the page.

Fin du document